



## avis d'expulsion suite au souhait de vendre la maison

Par **alineee**, le **25/03/2009** à **03:00**

bonjour a tous, j'ai reçu au mois d'Octobre 2008 un avis d'expulsion de mon agence immobilière (la propriétaire veut vendre)le souci c'est que je suis faucher et interdit bancaire avant de m'en aller je doit refaire toutes les peintures seul pour une surface de 90m2 j'ai commencer a tout détapisser et repeindre mais je ne vois pas le bout! ca fait déjà un bon moment que je veut partir d'ici mais faute de moyen je n'ai pas pu le faire, mais je n'ai plus le courage ni les sous pour continuer et là je n'ai plus trop le choix la période d'hiver est passer...l'agence immobilière et la propriétaire ne veulent rien savoir.qu'elle recour aurai-je pour y voir le bout! p.s : j'aurais voulu savoir également si l'exterieur est a ma charge(dégradation du portail, pelouse pas tondu?)

Par **ardendu56**, le **25/03/2009** à **21:35**

"...qu'elle recour aurai-je pour y voir le bout! p.s : j'aurais voulu savoir également si l'exterieur est a ma charge(dégradation du portail, pelouse pas tondu?)"

Des recours, vous n'en avez pas.  
A VOTRE DEPART DES LIEUX ?

Vos droits :

- Avoir la garantie d'un délai de préavis.
- Obtenir la restitution du dépôt de garantie si le local est rendu en bon état.
- Disposer d'un état des lieux de sortie.
- Obtenir la continuation du bail au profit de vos ayants droit sous certaines, conditions de droit.

Vos obligations :

- Payer le loyer jusqu'à la fin du préavis.
- Restituer les locaux dans un état conforme à l'entrée dans les lieux.comme l'extérieur doivent être propres et en bon état sinon, pas de récupération de caution et d'autres soucis qui vont vous tomber dessus.

Vous avez signez un bail d'entrée et vous devrez avoir un bail de sortie; les 2 devraient être identiques. Un huissier peut être mandater pour cet état des lieux de sortie. Votre logeur avec l'aide d'un huissier, peut engager une procédure pour dégradations, effectuer une saisie arrêt sur vos revenus... pour la remise en état des peintures, des murs, de la moquette...

Je vous conseille de réunir vos amis et de remettre l'habitation en état avant l'arrivée de

l'huissier.

Je sais que ce ne sont pas les réponses que auriez souhaité mais ce sont les seules possibles.

Bon courage à vous.